



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-04/2026 /

Dossier complet le : 13-04/2026 /

N° d'enregistrement : 011294/KK P

## 1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un commerce Aldi sur la commune de Ramecourt (62)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale

Aldi

N° SIRET

37856863800043

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Frau

Prénom(s)

Raffaele

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie                                                 | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A | ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de                                                                                                 |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de construction d'une surface commerciale sous enseigne Aldi se situe en entrée de la commune au nord du territoire communal de Ramecourt (62130), le long de la rue d'Hesdin (D841). Le projet s'inscrit dans un programme de construction d'un magasin Aldi avec toutes les infrastructures annexes (batiment, local technique, voirie, parking, zone de livraison, espaces verts) sur une superficie parcellaire de 8 100 m<sup>2</sup> soit environ 0,8 ha pour un total de 80 places de stationnement en lieu et place d'un site déjà artificialisé et aménagé par un magasin Gamm vert, la cooperative Uneal, une aire de stationnement et des espaces verts. Le projet consiste donc en la démolition des bâtiments présents sur le site, en vue de la construction d'une surface commerciale sous enseigne ALDI. Dans le cadre de la démolition de l'existant, un diagnostic de gestion des déchets de démolition sera réalisé. Les abords du terrain sont occupés par : au sud une grande habitation ; à l'est une habitation et une prairie attenante ; au nord un linéaire arbustif et boisé suivi de monocultures ; à l'ouest une société de transport routier.

L'environnement immédiat se caractérise par un paysage de transition : Dans son environnement proche, on retrouve des constructions de type industriel souvent caractérisé par

#### 4.2 Objectifs du projet

La construction des magasins Aldi sur des zones déjà aménagées et artificialisées est, dans un contexte de forte pression foncière, un enjeu pour l'aménagement durable des territoires. Le projet permet de réduire l'impact de l'artificialisation des sols car il : participe au recyclage du foncier du territoire, limite l'étalement urbain, empêche la consommation de milieux naturels, forestiers et agricoles, évite la création de friche commerciale, économise la construction de nouvelles infrastructures (voiries, réseaux). Aujourd'hui la parcelle du projet est très artificialisée. Le parking existant du Gamm vert est 100% imperméable. La totalité des places de stationnement du projet seront en pavés autobloquants et auto drainants. Les eaux pluviales récupérées sur les places de stationnement seront donc directement infiltrées dans le sous-sol. Le projet permet donc de diminuer l'imperméabilisation des sols du site. Les espaces verts du site sont actuellement occupés uniquement par de la pelouse rase. Le projet accueillera un nombre important d'arbres, d'arbustes et de linéaire de haies sur le site. De plus, les espèces plantées seront locales. Les espaces herbacés seront aménagés en prairie et l'entretien par gestion différenciée sera privilégié. La surface totale d'espaces verts sera de 2085 m<sup>2</sup> soit 36,9 % de la

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en plusieurs phases : 1. Déconstruction des bâtiments existants (Les déchets de démolition seront évacués et traités dans les filières réglementaires adaptées et un diagnostic des déchets de démolition sera réalisé pendant la purge du permis de construire); 2. Remise en état du site ; 3. Construction du magasin, des espaces de parking, des utilités et aménagements des espaces verts. En strate arborée le projet prévoit de planter : 1u d'érable plane / 1u de chêne sessile / 1u de charme commun / 1u de tilleul à petites feuilles / 3u d'alisier torminal / 4u d'érable de freeman / 4u de cerisier à fleurs / 4u d'érable à feuilles d'obier / 8u d'érable champêtre. En strate arbustive le projet prévoit de planter : 330 ml de haie libre composée des espèces locales suivantes : Amelanchier ovalis, Cornus sanguinea, Crataegus monogyna, Ligustrum vulgare, Prunus spinosa, Viburnum opulus, Viburnum lantana et Sambucus nigra / 66 ml de haie basse parfumée : Choisya ternata / 43 ml de haie basse fleurie : Abelia prostrata. Les arbres plantés seront paillés à leur pied et tuteurés pendant 3 ans afin d'assurer une reprise optimale.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet accueillera les clients souhaitant s'approvisionner en denrées et en produits non alimentaires. L'effectif pour la surface accessible au public est de 329 clients + 15 employés soit 344 personnes. Le site de projet est déjà raccordé à la rue d'Hesdin via deux accès. Le projet prévoit la réutilisation d'un seul accès en entrée et sortie pour se rendre au futur magasin et à son aire de stationnement. Le futur accès sera à adapter, sera lisible et sécurisé. L'entrée des camions de livraison se fera également par le même accès que les voitures, suffisamment large (10 m). La position, la disposition et la largeur de l'accès présenteront des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile. La rue d'Hesdin doit faire l'objet d'un réaménagement prenant en compte le tourne à gauche sur notre site, création d'un giratoire et équipements divers (trottoirs, piste cyclables). Le cabinet Verdi a été chargé de rédiger une demande de permis qui est actuellement en cours d'instruction. Ils ont également tenu compte des accès à prévoir au niveau de notre site. Le cheminement piéton depuis la voie publique et/ou les places de stationnement jusqu'à l'entrée du magasin est matérialisé par un trace au sol (cheminement adapté aux PMR et visuellement contrasté). Le parking sera la propriété d'ALDI MARCHE lors de l'exploitation du magasin. Lors de la fin d'exploitation du magasin, la société Aldi s'engage à retrouver un repreneur du site ou à démanteler le bâtiment dans les règles.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire déposé pour instruction le 10 avril 2026.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                          | Valeurs                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Places de stationnement Surface totale parcellaire Surface construite Surface de plancher Surface d'espaces verts Total de surface imperméable Total de surface permeable Surface de la zone de stationnement | (80, places) (8 100, m <sup>2</sup> ) (1 611, m <sup>2</sup> ) (1 425, m <sup>2</sup> ) (2 985, m <sup>2</sup> ) (3887, m <sup>2</sup> ) (4 213, m <sup>2</sup> ) (1 148, m <sup>2</sup> ) |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :     BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet s'inscrit dans une zone classée « Secteur ouvert à la construction : C » de la carte communale approuvée le 13/04/2007.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'existe aucune ZNIEFF a proximite immediate du site d'etude. 2 ZNIEFF sont situees dans l'aire d'etude rapprochee de 5 kilometres du site d'etude. La ZNIEFF la plus proche est localisee a 710 m de la ZIP. Il s'agit de la vallee de la Ternoise et ses versants de St-Pol a Hesdin et le vallon de Bergueneuse - ZNIEFF de type II n° 310007268. Considerant la nature du site d'etude  |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe dans la region Hauts de France, dans le departement du Pas-de-Calais.                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun APB n'est recense a proximite de la ZIP. Le plus proche est situe a environ 35 kilometres au nord-est et se nomme « Terril de Pinchonvalles » FR3800093.                                                                                                                                                                                                                                 |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune est relativement proche du littoral 50 km mais n'est pas consideree comme une commune littorale.                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune est situee a distance des PNR de la region. Le plus proche est le PNR Baie de Somme Picardie Maritime a plus de 20 km. Aucune reserve biologique n'est presente a proximite de la ZIP ou dans son aire d'etude eloignee. Les RNN sont situees a distance de la ZIP. Aucune Reserve Naturelle Regionale n'est recensee a proximite du site d'etude. La plus proche est situee a 14 9 |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le département du Pas-de-Calais est couvert par le PPBE 4eme echeance 2024-2029 approuve le 18 juillet 2024. La commune de Ramecourt n'est pas concernee par les autoroutes, routes nationales et voies ferrees repertoriees dans le PPBE. La ZIP est concernee par le zonage de la voirie bruyante rue d'Hesdin (D841) d'une largeur affectee par le bruit de 30 m : categorie 4. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune n'est pas concernee par le zonage reglementaire d'un monument historique. Les monuments historiques les plus proches sont localises a Saint-Pol-sur-Ternoise : l'Eglise (1944/10/16 : inscrit MH), l'Anciennes Chapelle des Soeurs noires (1945/10/05 : inscrit MH) et le Chateau-Neuf et Vieux-Chateau (1979/09/24 : inscrit MH). La commune de Ramecourt              |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?                                                                                                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune Zone a Dominante Humide ou Zone humide du SDAGE et du SAGE. Le site est constitue par des Anthroposols (terrains amenes, remanies : remblais / plate-forme technique) et la probabilite d'existence de zone humide est tres peu probable.                                                                                                                                   |
| Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Ramecourt est concernee par PPRN Inondation par remontee de nappes naturelles prescrit le 28/12/2000 mais non approuve. La commune de Ramecourt n'est concernee par aucun PPRT.                                                                                                                                                                                      |
| Si oui, est-il prescrit ou approuve ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Ramecourt est concernee par PPRN Inondation par remontee de nappes naturelles prescrit le 28/12/2000 mais non approuve. La commune de Ramecourt n'est concernee par aucun PPRT.                                                                                                                                                                                      |
| Dans un site ou sur des sols pollues ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Site d'etude non concerne par le risque BASOL et SIS. Aucun site CASIAS n'est repertorie sur le site d'etude mais la station-service Total SSP3975843 est localisee dans l'aire d'etude immediate du site. On observe une installation industrielle classee « autres regimes » (non ICPE) sur la ZIP qui correspond au site Uneal.                                                 |
| Dans une zone de repartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas localise dans une zone de repartition des eaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les captages d'eau souterraine a usage d'alimentation en eau potable humaine, agricole et industriel, de la commune de Ramecourt et recenses par l'Agence de l'Eau Artois Picardie sont les suivants : 980682. Le site d'etude n'est pas concerne par un captage ou par son perimetre de protection. Le captage de la commune est localise a 830 metres au sud-ouest de la ZIP.    |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Ramecourt n'est concernee par aucun site inscrit ou classe (servitude AC2). Le site inscrit le plus proche est localise a 14,6 km au sud-est du site d'etude. Il s'agit de l'Allee de Tilleuls a Givenchy le Noble 62 SI 04 inscrite par arrete du 26/11/1942 et mise a jour en date du 19/11/2014.                                                                  |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'existe aucune ZPS ou ZSC a proximite immediate du site d'etude et une seule dans l'aire d'etude eloigne - 15 km : Marais de la grenouillere (ZSC FR3102001). Les zones Natura 2000 sont trop eloignees de la ZIP pour que des connexions ecologiques notables existent avec le site d'etude. Aucune espece d'interet majeur inscrites aux directives europeennes n'est attendue sur site. Les enjeux |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Ramecourt n'est concernee par aucun site inscrit ou classe (servitude AC2). Le site classe le plus proche est localise a 10,8 km au sud-ouest. Il s'agit du site 62 SC 29 « Hetraie de Berny » a Ligny-sur-Canche.                                                                                                                                                                          |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas de prelevement d'eau de volume important. Il peut etre precise que le projet engendrera une legere hausse de la consommation d'eau potable pour les eaux sanitaires d'exploitation (a minimiser etant donne qu'il s'agit d'un site deja exploite par un magasin Gamm vert et le site Uneal). |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est a prevoir.                                                                                                                                                                                                                                           |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas excedentaire en materiaux. Les dechets de demolition seront evacues vers les filieres adaptees. Le projet respectera l'equilibre deblais-remblais.                                                                                                                                                  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas deficitaire en materiaux. Il respectera l'equilibre deblais-remblais.                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisee.                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'assainissement du projet est prévu en mode séparatif. Les eaux usées (assimilées ménagères et vannes) du bâtiment se rejettent gravitairement via un réseau existant de la rue d'Hesdin. Aucun rejet d'effluents autres que des eaux usées ne sera effectué dans le réseau de collecte des eaux usées public. Le projet est relié à la STEP de Saint-Pol-sur-Ternoise de capacité nominale de 2000 m³/jour.                      |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de zonages écologiques réglementaires ou d'intérêt sur le site d'étude. Aucun élément du SRCE ou du SRADDET ne concerne la ZIP. Le site d'étude est localisé au sein du tissu bâti urbain de la commune de Ramecourt, le long de la départementale (axe principal de la commune) permettant de relier cette commune peu peuplée à Saint-Pol-sur-Ternoise. Des espaces prairiaux, forêts communales sont présents.          |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'existe aucune ZPS ou ZSC à proximité immédiate du site d'étude et une seule dans l'aire d'étude éloignée - 15 km : Le marais de la Grenouillère à 14,9 km du site (ZSC FR3102001).                                                                                                                                                                                                                                            |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est réalisé en lieu et place d'un site déjà aménagé et artificialisé dans un secteur urbanisé. La carte communale identifie la parcelle en secteur ouvert à la construction.                                                                                                                                                                                                                                             |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Aucun PPRT sur la commune. Site d'étude non concerné par le risque BASOL, SIS et canalisations de matières dangereuses et lignes électriques. Aucun site CASIAS n'est répertorié sur le site d'étude mais la station-service Total SSP3975843 est localisée dans l'aire d'étude immédiate du site. On observe une installation industrielle classée « autres régimes » (non ICPE) sur la ZIP qui concerne la commune de Ramecourt. |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Commune soumise au risque d'inondation (Ternoise et ruisseau de Ramecourt). Aucun TRI, AZI ou PPRI approuvé (PPR inondation par remontée de nappe prescrit le 28/12/2000 mais non approuvé). Commune incluse au sein du PAPI Canche. Le site d'étude n'est pas concerné par les zones d'aleas du PAPI. La zone d'étude est localisée sur un large secteur à aléa retrait-gonflement des sols argileux.                             |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Tres legere hausse du trafic routier pendant les travaux. Impact negligeable en phase d'exploitation : site deja amenege accueillant egalement du public pour le magasin Gamm vert. Le projet prevoit d'accueillir plus de 344 personnes par jour (15 personnels et 329 clients). Deplacements essentiellement restreints au parking et voies de stationnement. |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune nuisance n'est envisagee. Seule l'utilisation des vehicules motorises engendrera du bruit qui est cependant a contraste avec le bruit deja ambiant dans cette zone : site deja en activite et recevant du public. Les                                                                                                                                    |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La ZIP est concernee sur une faible partie par le zonage de la voirie bruyante rue d'Hesdin (D841) d'une largeur affectee par le bruit de 30 m : categorie 4.                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne sera pas source d'odeur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune source de nuisance olfactive n'est a noter aux alentours du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune source de vibrations n'est a noter aux alentours du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site de projet disposera d'un eclairage uniquement pour le magasin et le stationnement. Le commerce sera eteint en dehors des heures d'ouvertures.                                                                                                                                                                                                           |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est concerne uniquement par l'eclairage publique de la voirie.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                         | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne prevoit pas la construction d'activites generatrices de pollution de l'air a l'exception du tres faible trafic routier qu'il entraine : a nuancer avec l'activite commerciale Gamm Vert presente sur le site et qui accueille deja du public.                                                                                                      |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas d'effluents.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates: - production de déchets ménagers non dangereux; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts. Les déchets des travaux de demolition seront évacués vers les filières adaptées et un plan de gestion des démolitions sera réalisé. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone d'étude se situe en entrée de ville, le long d'un axe majeur (D841) et en tampon entre les parcelles agricoles du secteur et le tissu urbain de la commune. Notons que le site est déjà aménagé, artificialisé et en activité. Aucun site inscrit ou classé à proximité de la zone d'étude. Aucun bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aucune ZPPAUP (Servitude AC4) n'est présente sur la commune de Ramecourt ou à proximité.       |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se localise sur un secteur ouvert à la construction selon la carte communale de Ramecourt. Il accueille aujourd'hui le site Uneal et un magasin Gamm vert (bâtiment + aire de stationnement + espaces verts). Il est donc déjà aménagé, artificialisé et en activité de commerce.                                                                                                                                                              |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Aucun projet similaire n'a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas sur la commune de Ramecourt. Decision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet d'aménagement d'une surface de vente à dominante alimentaire située sur la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise (62) : Publie le 23 septembre 2020 - magasin Lidl à distance du projet.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se localise a 70 km a vol d'oiseau de la frontiere belge.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure de reduction R2.1.c : Reutilisation des terres lors des operations de decapage des terrains pour les aménagements d'espaces verts / Mesures de reduction R2.1a et R1.1a : Eviter les mouvements de terres et les passages repetes et inconsideres des engins de travaux pouvant entrainer des modifications sur le ruissellement des eaux notamment au droit des ouvrages de gestion des eaux pluviales / Logique de bassins versants a prendre en compte dans la conception des ouvrages hydrauliques du projet, assurer la transparence hydraulique du projet. La gestion des matériaux sera optimisee pour equilibre deblais-remblais / Mesure d'evitement E3.2a : Le petitionnaire s'engage a proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires nuisibles aux milieux aquatiques / Mesure d'accompagnement A6.1a : Organisation administrative du chantier / Mesure de reduction R2.1d : Dispositif preventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier / Mesure R3.2a : Adaptation de la periode d'entretien des espaces enherbes et des haies/arbres / Mesure R2.2o : Gestion ecologique des habitats du site / Mesure R2.2c : Diminution des nuisances lumineuses pour la faune (ajuster l'orientation, l'intensite des luminaires) / Mesure R2.2r : Plantation et semis d'especes vegetales locales / Le nouveau batiment sera plus economique en energie et favorisera l'energie durable. / Le projet accueillera un nombre beaucoup plus importants d'arbres, d'arbustes et de lineaire de haies qu'a l'actuel. / Le maitre d'ouvrage s'engage a planter et semer des especes locales au maximum. Les espaces engazonnes seront geres de maniere differenciee : ils seront tondus aux abords directs du batiment et fauchés tardivement dans les zones peripheriques peu frequentees notamment en bord de parcelle afin

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

regard du formulaire rempli, le projet n'est pas de nature a faire l'objet d'une evaluation environnementale. Le projet respecte les differents documents d'urbanisme et loi sur l'eau. Il s'inscrit en lieu et place d'un magasin Gamm vert et du site Uneal, dans une zone urbaine et prévoit un aménagement paysager et ecologique de qualite. La demolition du batiment existant fera l'objet d'une surveillance accrue et d'un plan de gestion de la pollution adapte. Le projet n'est donc pas de nature a porter atteinte ou a engendrer des impacts supplementaires sur la sante humaine ou l'environnement. Il n'entraîne aucune consommation de terres agricoles, de milieux naturels et n'impacte pas les activites humaines. Le projet permettra a l'ensemble des habitants du secteur de se rendre dans leur magasin et de profiter d'un commerce alimentaire

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                          |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Vanderbeeken

Prénom Telma

Qualité du signataire Chef de projet en environnement et ecologie

À Henin-Beaumont

Fait le 05-01-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)